

Foire aux questions pour les directions d'école qui veulent en savoir davantage sur la francisation

Pourquoi la francisation?

La francisation a comme objectif de contrer l'érosion linguistique et culturelle, c'est-à-dire l'assimilation. Elle constitue donc une mesure de réparation conçue pour répondre à l'intention de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

C'est pour cette raison que la francisation est offerte uniquement par les autorités régionales francophones. D'ailleurs, le mandat de l'éducation francophone vise à « assurer une expérience d'apprentissage scolaire dans le cadre de la langue, de la culture et de la communauté francophone, selon les dispositions de l'article 23 de la Charte » ([Affirmer l'éducation en français langue première – fondements et orientations](#), p. 11). Le développement des habiletés langagières en français des enfants et des élèves admissibles permet à ces derniers de s'intégrer pleinement sur les plans social, scolaire et culturel comme citoyens francophones dans leur communauté et dans la société canadienne ([Guide de l'éducation : Préscolaire à la 12^e année](#)).

Qui sont les enfants et les élèves ayant un besoin en francisation ?

Les critères de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et l'article 10 de la *School Act* de l'Alberta précisent qui sont les parents détenteurs du droit à l'école francophone pour leurs enfants. Tout parent ayant droit peut faire instruire son enfant dans une des écoles francophones de l'Alberta. Ces écoles sont administrées par des autorités régionales francophones.

La programmation et les appuis en francisation sont offerts aux enfants de parents ayants droit quand ces enfants ne s'expriment que très peu, ou pas du tout, en français. Un financement est disponible pour

les enfants admissibles, à partir de l'âge de trois ans et demi (au 1^{er} septembre de l'année en cours) qui fréquentent un service préscolaire francophone. Les enfants peuvent être nés au Canada ou dans un autre pays. La population d'enfants et d'élèves ayant un besoin en francisation reflète la même diversité que la population générale des écoles francophones.

Quelles sont les attentes d'Alberta Education par rapport à la francisation ?

Financement

Le financement en francisation, qui s'ajoute au financement de base (voir le [Funding Manual for School Authorities](#)), a pour but d'aider les enfants et les élèves admissibles à acquérir les habiletés en langue française qui leur permettront de s'intégrer pleinement sur les plans social, scolaire et culturel comme citoyens francophones dans leur communauté et dans la société canadienne.

Alberta Education offre un financement pour la francisation pour 5 ans. Cependant, ce financement n'est pas nécessairement accordé sur 5 années consécutives.

Attribution des codes

Deux codes peuvent être attribués, soit le 306 pour un élève né au Canada ou le 307 pour un élève né à l'extérieur du Canada. Chaque conseil scolaire décide comment diriger le financement accordé.

Une évaluation annuelle des habiletés en français de l'enfant ou de l'élève détermine son admissibilité pour un appui en francisation. Tant que l'enfant ou élève reçoit une programmation ou un appui en francisation, on peut lui attribuer le code 306 ou 307, même après l'épuisement du financement.

Foire aux questions pour les directions d'école qui veulent savoir davantage sur la francisation

Évaluation et suivi des enfants et des élèves

Une évaluation annuelle, assurée par un enseignant breveté, doit se faire pour chaque enfant ou élève démontrant ses besoins en francisation. [Les Seuils repères pour la francisation, de la prématernelle à la 12^e année](#) constituent une ressource élaborée en collaboration avec les autorités régionales francophones de l'Alberta. Ces seuils ont été conçus pour appuyer l'évaluation des besoins en francisation des enfants et des élèves, et pour faciliter le suivi de leurs progrès et la communication de leur profil langagier.

L'exigence d'une évaluation annuelle qui est énoncée dans le *Funding Manual* est respectée lorsque les feuilles de suivi des *Seuils repères* d'Alberta Education sont utilisées comme protocole d'évaluation. Aucune autre évaluation informelle ou formelle supplémentaire n'est requise. Cependant, Alberta Education peut demander d'examiner toute composante qui appuie l'évaluation, telle que les observations et les commentaires des enseignants au sujet du profil langagier de l'enfant ou de l'élève.

Lorsque les *Seuils repères pour la francisation, de la prématernelle à la 12^e année* sont utilisés de façon continue au cours de l'année scolaire pour faire les suivis des habiletés langagières de l'élève, les feuilles de suivi annotées, datées et remplies en fin d'année scolaire peuvent servir de base de référence et remplacer l'évaluation en début de l'année scolaire suivante. Toutefois, il serait important de prendre en compte le décalage des attentes langagières entre les niveaux des seuils repères et d'ajuster le profil langagier de l'élève en conséquence.

NIVEAU	PALIERS				
Maternelle	1	2	3	4	5
1 ^{re} à la 3 ^e année	1	2	3	4	5
4 ^e à la 6 ^e année	1	2	3	4	5
7 ^e à la 9 ^e année	1	2	3	4	5
10 ^e à la 12 ^e année	1	2	3	4	5

Est-ce qu'un élève peut avoir plus d'un code à la fois?

Oui, car un élève peut avoir plusieurs besoins d'apprentissage. À titre d'exemple, un élève d'un parent ayant droit peut avoir à la fois un besoin en anglais langue seconde et un besoin en francisation. Ou encore, un élève peut avoir un trouble d'apprentissage et un besoin en francisation. Ce n'est pas le code qui détermine les appuis, mais bien les besoins de l'élève.

Quel est le programme qu'il faut suivre pour la francisation?

Il n'y a pas de programme prescrit par le Ministère. Les écoles montent une programmation ou des appuis en considérant les besoins particuliers des enfants ou des élèves afin que ces derniers puissent répondre avec succès aux attentes des programmes d'études dans toutes les matières tout en travaillant à développer leurs habiletés langagières en français.

Ressources :

La ressource [La francisation : l'affaire de tout le monde](#) offre plusieurs composantes telles que :

- [L'importance de développer la langue scolaire et la langue sociale](#)
- [Quand retirer les appuis en francisation](#)
- [Quoi faire si l'élève ne semble pas progresser dans l'apprentissage du français](#)
- [Communiquer les progrès de l'élève](#)

Formation :

Pour des occasions de formation professionnelle en francisation, communiquer avec le [Consortium provincial francophone pour le perfectionnement professionnel](#).